



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant l'occupation  
du domaine public

**OBJET : abrogation de permis de stationnement  
étalage - 2, rue des Laitières angle rue de Lagny  
fpg**

**ARRETE N° A - T - 22 1402  
EN DATE DU 16 NOV. 2022**

**Le Maire de Vincennes,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code pénal ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**CONSIDERANT** le courriel envoyé le 3 novembre 2022 de Monsieur SLAMI Sebbaa gérant du commerce de vente de fruits et légumes sous l enseigne « PRIMEUR DES LAITIÈRES », concernant la cessation d'activité de l'établissement entraînant l'annulation de l'occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**ARTICLE I** - L'arrêté n° a-t-21-0364 en date du 18 mars 2021 autorisant Monsieur SLAMI Sebbaa gérant du commerce de vente de fruits et légumes sous l'enseigne « PRIMEUR DES LAITIÈRES » à mettre en place un étalage au droit de son commerce sis 2, rue des Laitières angle rue de Lagny, **est abrogé**.

**ARTICLE II** - L'étalage ne doit plus occuper le domaine public à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE III** - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au pétitionnaire.



Robin LOUVIGNÉ  
Adjoint au Maire  
chargé du cadre de vie, des mobilités  
et de la propreté